

DÉLIBÉRATION 2025-05 PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES SPORTS INTER-ETABLISSEMENTS DU 10 JUIN 2025

Vu les statuts de l'université ;

Vu la convention inter-établissement du 10 septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil des sports du 25 novembre 2025, décide :

Article 1.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est approuvé.

DELIBERATION :

Favorables : 21

Défavorables : 0

Abstentions : 0

Spécificité des votes :

- 1 voix pour les 4 mairies (1 vote)
- 1 voix par établissement partenaires pour le budget et le modèle économique (5 votes)
- 1 voix pour les 4 mairies (1 vote) + 1 voix par membre pour toute autre question



Le président du conseil des sports,

Dean LEWIS